

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 11 Mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze mai à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 05/05/2017

Date d'affichage : 05/05/2017

Sont présents : Mesdames et Messieurs Christophe DENIS, Pascal GERMAIN, Vincent RAPET, Jean CHEVASSUT, Virginie LEGER, Ludovic BELIN, Françoise PONNELLE, Gilles ARPAILLANGES, Rémi ROLLIN, Christine GRUERE-DUBREUIL, Mme Sandrine POTHIER-THIELY

Secrétaire de séance : Pascal GERMAIN

oOoOoOoOo

1°) Personnel communal : renouvellement du contrat de travail - Agnès GAUTHERON

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que le contrat de travail initial de Madame Agnès Gautheron conclu le 01/07/2010 comme adjoint technique contractuelle sur une durée hebdomadaire de 13 h arrive à échéance le 30 juin 2017.

Afin de prévoir le renouvellement du contrat le Centre de gestion de la fonction publique territoriale a été sollicité pour un avis préalable.

Le Centre de Gestion par courrier indique :

Considérant que :

- L'intéressée a bénéficié de contrats successifs pour une période au moins égale à six années
- A l'issue du dernier contrat, le contrat ne peut être reconduit que pour une durée indéterminée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents :

- **Accepte** de reconduire le contrat de travail de Mme Gautheron sous forme de contrat de travail à durée indéterminée suivant les mêmes conditions que son contrat initial : Mme Gautheron exercera ses fonctions à raison de 13 h hebdomadaires en qualité d'adjoint technique territorial à compter du 01/07/2017
- **Autorise** le Maire à signer les documents nécessaires

Les crédits budgétaires sont prévus et inscrits au budget de la commune 2017.

2°) Salle Pavelot : projet de réfection

Remi Rollin rappelle que suivant la dernière réunion de Conseil, il a été envisagé une rénovation partielle de la salle Pavelot afin de réduire les dépenses énergétiques. Le Conseil Municipal avait souhaité s'orienter vers une demande d'avis préalable auprès d'un professionnel dont l'objectif est d'optimiser le projet de rénovation suivant plusieurs tranches.

Mr BURI, Architecte, a été sollicité par la Commune sur le projet pour réaliser une étude de faisabilité de réfection. Le montant des honoraires d'élève 3 720 € HT.

Le Conseil confirme la volonté d'engager une étude préalable avant de réaliser une rénovation de la salle et accepte le devis de Mr BURI.

3°) Réfection du terrain de Hand

Pascal Germain informe le Conseil qu'un nouveau revêtement se présentant sous forme de dalles posées directement sur le sol est envisagé.

Les membres du Club de Hand souhaitent se rendre sur une structure identique déjà installée et utilisée avant de donner un accord favorable sur la pose du revêtement.

Le projet sera de nouveau présenté en réunion de Conseil afin d'approuver un projet qui permettra de satisfaire à la fois le Club de Hand mais également d'avoir la possibilité de prévoir d'autres activités sur cet espace rénové.

4°) Montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints tenant compte du nouvel indice brut terminal de la fonction publique au 1er janvier 2017

Le conseil municipal,

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et des adjoints au maire,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux trois adjoints établis le 1^{er} avril 2014

- ⇒ Considérant que la commune compte 261 habitants,
- ⇒ Considérant que pour une commune de 261 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- ⇒ Considérant que pour une commune de 261 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- ⇒ Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,
- ⇒ Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,
- ⇒ Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints et (le cas échéant) du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

DECIDE :

Article 1er :

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants à compter du 1er janvier 2017 :

- Maire : 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 1er adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 2e adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 3e adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Article 2 :

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Article 3 :

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

5°) Ecole

Pascal Germain, Président du SIVOS de Savigny et Charlemagne, souhaite informer le Conseil des évolutions de l'école de Savigny :

- ⇒ Effectifs en hausse pour la rentrée 2017/2018 d'environ 10 enfants
- ⇒ 3 ATSEM s'occupent actuellement des enfants
- ⇒ 2 projets sont en réflexion :
 - Obligation de mise en conformité de l'aire de jeux suite à un contrôle des services de

la répression des fraudes. Il est envisagé de procéder à l'achat de nouveaux modules de jeux par étapes successives en raison du coût financier.

- **Changement des photocopieurs des écoles**

⇒ Problème de sur effectif des enfants qui fréquentent la cantine de Savigny : la Communauté d'Agglomération de Beaune en charge de la cantine et garderie est sollicitée afin de réorganiser le service de cantine du midi. En effet, il serait judicieux d'envisager d'augmenter la capacité d'accueil sur Pernand qui est actuellement en sous-effectif.

6°) Conseil Général : transport scolaire

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite au projet de délibération présenté par Monsieur Sauvadet sur la mise en place des transports scolaires gratuits.

7°) PLU : enquête publique

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des notifications de Monsieur Saouli, Commissaire Enquêteur.

Il est rappelé par le Maire qu'il n'est pas obligatoire de répondre aux observations du commissaire enquêteur.

Le Conseil, après avoir entendu l'ensemble des observations et des analyses apportées par le Cabinet DORGAT, n'émet pas de remarques.

Monsieur Saouli rendra un rapport définitif qui sera présenté en réunion de Conseil.

8°) Forêt communale

Christophe Denis informe le Conseil que Mr Daknoff, Technicien ONF, se met à la disposition du Conseil afin de prévoir une visite sur le terrain et expliquer le programme envisagé pour l'année 2018.

9°) Divers :

- **Concert du 27 mai :**

Un concert est organisé le 27 mai dans l'Eglise de Pernand. Des affiches seront apposées afin d'informer les habitants.

- **Fleurissement du village:**

Sandrine Pothier informe qu'en raison du temps instable des derniers jours les plantations prévues sur la commune ont été repoussées.

- **Réfection de la 2ème tranche de la voirie:**

Les travaux de réfection de la voirie débuteront après le tournoi de hand afin de ne pas gêner la circulation. La durée des travaux sera d'environ 2 mois.

- **Chemin mitoyen avec la commune de Magny les Villers:**

Un courrier sera adressé à Madame le Maire de Magny les Villers afin de prévoir une réfection commune du chemin reliant Pernand à Magny.

- **Organisation du 14 juillet:**

Le 14 juillet sera organisé en partenariat avec Pernand Passionnement. Le programme de la journée sera distribué aux habitants courant juin.

Fait et délibéré

